SOMMET
DES LAURENTIDES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Sommet des Laurentides

Plus de 50 municipalités et MRC adhèrent à l'Accord des Laurentides

Pour la première fois, des élu-e-s de toute une région s'engagent à travailler ensemble pour protéger la nature et l'eau, améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et s'entraider tout au long du processus.

Sainte-Agathe-des-Monts, 26 octobre 2026 - Plus de 50 municipalités et MRC ont adhéré ce matin à l'Accord des Laurentides, à l'ouverture du tout premier Sommet des Laurentides. De Mirabel à Mont-Laurier, les élu-e-s font la démonstration du leadership municipal : ils s'engagent à unir leurs efforts, à s'appuyer sur la science et à partager leurs pratiques phares pour livrer l'action concrète qu'attendent leurs citoyens. Chaque municipalité choisira ensuite ses propres engagements, selon ses réalités, ses forces et ses capacités. Pour les élu-e-s de la région, l'Accord ouvre une nouvelle ère de collaboration, fondée sur l'entraide entre voisins.

« On travaille ensemble depuis longtemps, et aujourd'hui, on l'écrit noir sur blanc. Les efforts d'une ville portent mieux quand ils s'arriment à ceux de ses voisins, qu'on parle de transport, de protection de la nature et de l'eau, d'adaptation aux changements climatiques ou d'économie. Avec l'Accord, on arrête de travailler chacun dans son coin : quand une municipalité trouve une solution qui fonctionne pour ses lacs ou ses déplacements, les 50 autres peuvent s'en inspirer, la copier et aller plus loin, ensemble », **déclarent Rémi Barbeau, maire de Saint-Jérôme, et Karine Dostie, mairesse de Wentworth-Nord et préfète suppléante de la MRC des Pays-d'en-Haut, tous deux membres du comité directeur du Sommet des Laurentides.**

Une première au Québec

L'Accord est né sous l'impulsion d'élu-e-s municipaux de la région, à la suite d'une démarche amorcée à l'hiver 2025. Fruit de presque un an de concertation, le texte a circulé auprès des élu-e-s, qui l'ont commenté et enrichi. Les adhérents s'y donnent une vision commune et des valeurs partagées, dont le leadership, la recherche de résultats, la collaboration, la science et l'ambition.

« Toutes les municipalités et MRC des Laurentides, petites ou grandes, sont les bienvenues dans la démarche. Un village de quelques centaines d'habitants n'a pas les mêmes moyens qu'une

ville, mais il fait face aux mêmes inondations, aux mêmes routes à entretenir et aux mêmes milieux naturels à protéger. On a besoin de tout le monde pour avancer. Les clés de l'Accord des Laurentides, ce sont l'ambition, pour viser plus haut ensemble, et le partage : de l'expertise, des outils et des solutions qui ont fait leurs preuves ailleurs dans la région », **déclarent Frédéric Broué, maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, et Marie-Élaine Pitre, mairesse de la Ville de Rosemère, également membres du comité directeur.**

Les adhérents se retrouveront chaque année lors d'un Sommet pour partager leurs bons coups et prendre de nouveaux engagements. Ils demandent aussi aux gouvernements du Québec et du Canada de soutenir la démarche par leurs outils budgétaires, fiscaux et réglementaires.

Quatre chantiers pour commencer

Les instigateurs insistent : **l'Accord ne vise pas à multiplier les promesses, mais à produire des résultats.** Les municipalités ont déjà retenu quatre premiers chantiers d'action : la protection et la mise en valeur de l'eau et des écosystèmes naturels; la mobilité durable; l'économie sociale et la gestion des matières résiduelles; et la résilience des milieux de vie. Dans chacun d'eux, elles ont commencé à recenser les politiques, les règlements et les façons de faire qui fonctionnent déjà, ici ou ailleurs.

« Les acteurs locaux sont les mieux placés pour transformer la science en action. Ce qu'on voit aujourd'hui, ce sont des gens qui connaissent leur territoire, leur monde et ce qui fonctionne chez eux. En se regroupant, ils proposent une façon d'agir pour le climat et la nature adaptée à la réalité de leur région, portée par des leaders locaux capables de rallier leur communauté. Les Laurentides démontrent que cette action ancrée dans le local, c'est possible », **indiquent les deux coprésidents du Sommet, Jérôme Dupras, scientifique en chef du Québec, et Agnès Grondin, ex-députée d'Argenteuil.**

Le Sommet se poursuit toute la journée. **Des municipalités et des MRC y annonceront aussi leurs premiers engagements. Plus de détails suivront.**

– 30 –

À propos du Sommet des Laurentides

Le Sommet des Laurentides est une initiative inédite née du leadership de municipalités et de MRC de la région qui ont décidé de se rassembler et de s'entraider pour y faire avancer la transition socio-écologique. À travers des engagements concrets, des pratiques phares et des chantiers structurants, le Sommet veut apporter des solutions réalistes aux défis climatiques,

environnementaux et sociaux qui affectent la région. La démarche est volontaire, guidée par la science et motivée par l'amour des élu-e-s pour les Laurentides et leur détermination à y assurer la qualité de vie. Le Sommet des Laurentides est à l'image de l'esprit d'innovation et d'initiative qui caractérise depuis toujours la région.

Son comité directeur est composé de :

- Marc L'Heureux, maire de la Municipalité de Brébeuf, préfet de la MRC des Laurentides
- Marie-Élaine Pitre, mairesse de la Ville de Rosemère et préfète suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville
- Kimberly Meyer, mairesse, Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et préfète suppléante de la MRC des Laurentides
- Karine Dostie, mairesse de Wentworth-Nord et préfète suppléante de la MRC des Pays-d'en-Haut
- Rémi Barbeau, maire de la Ville de Saint-Jérôme
- Frédéric Broué, maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension
- Priscilla Lamontagne, conseillère municipale et mairesse suppléante, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Leïla Copti, conseillère municipale, mairesse suppléante de la Municipalité de Val-des-Lacs
- Francis Allaire, conseiller municipal à la Ville de Blainville
- Julie Gauthier, conseillère municipale, Ville de Brownsburg-Chatham
- Brigitte Voss, conseillère municipale à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- Joey Leckman, conseiller municipal, maire suppléant de la Ville de Prévost

Le Sommet des Laurentides est coordonné par Éco-corridors laurentiens.

Municipalités et MRC ayant adhéré à l'initiative à ce jour :

MRC

- MRC de La Rivière-du-Nord
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut
- MRC de Thérèse-De Blainville
- Ville de Mirabel

MUNICIPALITÉS

Amherst	Arundel	Barkmere
Blainville	Bois-des-Filion	Boisbriand
Brébeuf	Brownsburg-Chatham	Canton de Wentworth
Chute-Saint-Philippe	Estérel	Gore
Harrington	Huberdeau	Ivry-sur-le-Lac
L'Ascension	La Conception	La Minerve
Labelle	Lac-des-Seize-Îles	Lac-Saguay
Lac-Supérieur	Lac-Tremblant-Nord	Lantier
Mirabel	Mont-Blanc	Mont-Laurier
Mont-Tremblant	Montcalm	Morin-Heights
Nominingue	Piedmont	Prévost
Rivière-Rouge	Rosemère	Saint-Adolphe-d'Howard
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	Saint-André-d'Argenteuil	Saint-Colomban
Saint-Eustache	Saint-Hippolyte	Saint-Jérôme
Saint-Sauveur	Sainte-Adèle	Sainte-Agathe-des-Monts
Sainte-Anne-des-Lacs	Sainte-Lucie-des-Laurentides	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Sainte-Thérèse	Val-David	Val-des-Lacs
Val-Morin	Wentworth-Nord	

Partenaires

- CRE Laurentides
- OBV rivière du Nord
- Synergie Économique Laurentides

- Économie sociale Laurentides
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut
- Éco-corridors laurentiens

Partenaires financiers

- Tricentris, la coop
- Desjardins
- Fondation Écho
- Éco-corridors laurentiens
- MRC des Laurentides
- MRC Thérèse-De Blainville
- MRC de la Rivière-du-Nord
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fonds d'assurance des municipalités du Québec
- Sonia Bélanger, députée sortante de Prévost
- Fédération canadienne des municipalités
- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- Ville de Prévost
- Le Caucus écologiste municipal

Renseignements et accréditation médias pour couvrir le Sommet :

Emmy Vande rosieren
COPTICOM, Stratégies et relations publiques
514-603-3209
emmyvdr@copticom.ca

ANNEXE

ACCORD DES LAURENTIDES

Nous, élu.es des municipalités des Laurentides, une région où se côtoient milieux urbains, périurbains, agricoles, forestiers et naturels, unis par une histoire commune, une identité distinctive et une volonté partagée de construire l'avenir,

Préoccupés par la détérioration de l'environnement et désireux d'améliorer la qualité de vie et la résilience des collectivités et des habitants de notre région,

Conscients des leviers d'action et du rôle que nous avons pour faire face à la crise climatique, à la diminution de la biodiversité, aux pressions environnementales et à l'augmentation des inégalités sociales,

Conscients aussi que contrer ces crises ne peut se faire sans l'implication de tous et de toutes – citoyens, organisations, entreprises, institutions, municipalités et autres niveaux de gouvernement,

Convenant que la réussite de l'Accord dépend de la somme de nos engagements, chaque municipalité choisissant et prenant ses propres engagements, selon ses réalités, ses forces et ses capacités.

Nous nous engageons à collaborer et à prendre des engagements concrets pour faire des Laurentides une région modèle en environnement, leader et dynamique, résiliente et de grande qualité de vie pour les générations actuelles et futures.

1. Objectif de l'Accord

À travers cet Accord, nous poursuivons l'objectif d'accélérer la transition vers :

1. Un environnement préservé, restauré et mis en valeur
2. Une plus grande qualité de vie et une plus grande résilience pour tous et toutes
3. Une économie dynamique, inclusive et qui respecte les limites planétaires

2. Engagements

Nous convenons :

1. De prendre un ou des engagements en vue de renforcer l'atteinte de l'objectif de l'Accord. Ces engagements doivent être concrets et précis, avec un délai de réalisation, et leur atteinte doit être mesurable.

2. De faire rapport, dans le cadre du bilan annuel, de l'avancement de chacun de nos engagements.

3. De prendre régulièrement de nouveaux engagements lors des Sommets annuels.

4. De partager leurs expériences, d'échanger sur les pratiques phares et d'apprendre des autres municipalités

3. Les chantiers d'action

Nous convenons de travailler dès maintenant sur quatre chantiers d'action : Eau et écosystèmes naturels, Mobilité durable, Économie sociale et matières résiduelles et Milieux de vie résilients.

Il est entendu que nous pourrons aussi établir des chantiers d'action dans d'autres domaines pertinents et d'intérêt.

4. Planifications des MRC et autres gouvernements

Les engagements que nous prendrons pourront s'inspirer des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et des Plans climat en atténuation et en adaptation développés par les Municipalités régionales de comté (MRC) des Laurentides et par les autres gouvernements.

En plus de poursuivre des objectifs qui leurs sont propres, nos engagements locaux sont aussi conçus pour accélérer la mise en œuvre de ces plans sur le terrain.

5. Collaboration et partage des meilleures pratiques

Nous souhaitons nous inspirer mutuellement en adoptant des pratiques phares développées ailleurs, sur la base des meilleures connaissances disponibles.

Nous entendons par pratiques phares partagées des politiques, des règlements, des interventions ou de meilleures pratiques fondées sur les connaissances scientifiques, dont l'efficacité a été éprouvée et démontrée dans la pratique quotidienne.

Un registre de pratiques phares partagées en matière de transition au niveau municipal sera constitué et sera annexé à l'Accord.

6. Valeurs phares

Tout au long des engagements que nous prendrons dans le cadre de l'Accord, nous serons guidés par les valeurs suivantes :

- Le leadership – nous prendrons les devants et ferons preuve d'audace et de détermination.

- La collaboration – nous travaillerons en partenariat avec les citoyens, les organisations, les entreprises, les institutions et les autres gouvernements pour identifier et mettre en œuvre nos engagements.

- La justice et l'équité – nous considérerons les impacts de nos décisions en matière de transition environnementale et sociale sur la population, et notamment sur les plus vulnérables.

- La participation – nous encouragerons et soutiendrons l'implication active de nos citoyennes, de nos citoyens et des acteurs du milieu, pour que chaque voix compte et que les solutions s'ancrent dans la réalité du terrain.

- La science – nous prendrons des décisions qui seront appuyées par les meilleures connaissances scientifiques disponibles.

- La flexibilité et le respect des particularités de chaque milieu – nous respecterons la réalité, les capacités et le rythme propre à chacun, et nous miserons sur leurs forces respectives.

- La recherche de résultats – nous mettrons en place des actions qui auront des retombées concrètes et nous évaluerons nos progrès en toute transparence, dans le but de célébrer nos réussites et d'apprendre ensemble.

- L'optimisme – nous aborderons la transition avec confiance et enthousiasme, en saisissant les occasions d'améliorer le présent tout en bâtissant un avenir meilleur pour toutes et tous.

7. Instances de collaboration et de facilitation

Nous choisissons de nous entraider et de partager certaines ressources en vue de la réalisation de l'Accord. Pour ce faire, nous :

1. Constituons un comité directeur constitué d'élu.es qui mettra en œuvre les décisions prises lors des Sommets annuels et supervisera le travail de l'équipe de coordination.

2. Organiserons un Sommet annuel voué à célébrer les avancées, partager les meilleures pratiques, inspirer le travail de chacun, inviter la prise de nouveaux engagements et choisir les membres du comité directeur.

3. Mettrons en place des chantiers d'action chargés de partager les pratiques phares, de s'entraider dans leur mise en œuvre et d'élaborer des recommandations.

4. Rédigerons et publierons un bilan annuel qui mettra en valeur les réussites et les progrès accomplis.

5. Établirons une équipe dédiée à la coordination et chargée de la mise en œuvre de l'Accord.

8. Appel à l'action

La réussite de l'Accord dépend de la mobilisation de tous. Nous appelons les citoyens, les institutions, les organisations, les entreprises, les municipalités et les autres gouvernements à s'engager activement à nos côtés et à y adhérer.

9. Interpellation des autres paliers de gouvernement

Nous souhaitons inscrire nos efforts dans ceux déployés par les gouvernements du Québec et du Canada, conscient.es que les pouvoirs municipaux qui sont les nôtres peuvent accélérer grandement les efforts qu'ils consentent.

Aussi, nous demandons aux gouvernements du Québec et du Canada de respecter et soutenir les engagements que nous prendrons à travers leurs outils budgétaires, fiscaux, réglementaires et autres à leur disposition.

10. Amendements, retrait et abrogation

L'Accord des Laurentides peut être modifié par le consensus des municipalités signataires lors d'une rencontre annuelle.

Une municipalité peut proposer un amendement à l'Accord avant la tenue du Sommet annuel.

Une municipalité peut se retirer de l'Accord en tout temps.

L'Accord des Laurentides cesse d'être en vigueur par consensus des municipalités signataires lors du Sommet annuel.